



Déclarations et Discours

No. 79/3

LE CANADA ET LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES

Allocution prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, devant l'Organisation des jeunes présidents de l'Ontario (Toronto, 5 février 1979)

...Je voudrais tenter cet après-midi de vous donner un aperçu de la situation actuelle et de vous expliquer le fondement de certaines positions non seulement du Canada, mais aussi des autres participants. Je m'efforcerai de mon mieux et à l'aide des images quelque peu obscures que j'entrevois dans la boule de cristal de vous montrer où, à mon point de vue, les négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et diverses questions connexes peuvent nous mener au cours des quelque dix prochaines années.

Commençons par l'échéancier. Je pense qu'on peut maintenant entrevoir la possibilité d'un accord général sur la plupart des éléments des Négociations commerciales multilatérales (NCM) au printemps; on vise à cet égard le mois d'avril, et il semble maintenant qu'on pourra atteindre cet objectif. Evidemment, un grand nombre de détails très importants et de dernière heure restent encore à régler, mais il me semble juste d'affirmer que l'orientation générale des négociations est maintenant mieux discernable et que nous avons réussi tout au moins à cerner certaines des grandes questions qui demeurent en suspens. L'une de celles-ci influera dans une large mesure sur notre capacité d'atteindre l'objectif que je viens de mentionner; je veux évidemment parler de l'aptitude de l'administration américaine à persuader le Congrès de proroger les restrictions qui furent imposées, presque arbitrairement l'an dernier, étant donné les dispositions de la législation américaine concernant les droits compensateurs. Vous vous souvenez peut-être que juste avant Noël, ou plutôt en novembre et même en fait avant les élections au Congrès américain, le pouvoir de dérogation à certains droits compensateurs dont disposait l'administration est venu à échéance sans que le Congrès ait le temps de le renouveler avant d'ajourner ses travaux. Par un jeu de négociations intenses et très complexes, nous avons réussi à mettre en place un mécanisme destiné à empêcher qu'un tel problème provisoire nuise aux négociations, mais la Communauté européenne et le Canada ont fait savoir clairement qu'ils ne poursuivraient pas l'étude des grandes questions abordées aux NCM tant que le Congrès ne réimposera pas ou, peut-être plus correctement, ne rétablira pas les pouvoirs accordés à l'administration touchant les droits compensateurs.

...Je n'apprendrai pas à des hommes d'affaires qu'il n'est pas sage de montrer toutes ses cartes à un moment aussi important d'une négociation. Je me contenterai donc de vous donner quelques renseignements de base....

Avant de commencer à parler de l'effet des NCM, il faut évidemment que nous comprenions bien ce qu'elles sont; je sens parfois passablement de confusion non seulement dans le monde des affaires, mais au pays en général et même dans certains
